

Madame la Ministre, votre arbitrage est attendu face à la précarité énergétique !

Réaction d'un acteur économique aux propositions des tables rondes efficacité énergétique

Paris, le 15 novembre 2011 - **Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement** a lancé jeudi 10 novembre dernier, une consultation publique afin de recueillir les réactions suite aux 120 propositions émises en matière d'efficacité énergétique*.

CertiNergy, entreprise conseil en Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) regrette le manque de moyens pour lutter contre la précarité énergétique, alors que 14,4% des ménages français sont touchés par cette problématique.

Commentaires de Frédéric Utzmann sur les propositions émises par les tables rondes :



Malgré certaines incohérences, **Frédéric Utzmann, président de CertiNergy**, soutient cette initiative et applaudit sa transparence. En effet, les 120 propositions et les documents de travail intermédiaires sont consultables en ligne, permettent de stimuler les échanges et d'enrichir le débat.

Les CEE, un outil au cœur des préconisations

Frédéric Utzmann déclare : « *Nous constatons le rôle moteur des Certificats d'Économies d'Énergie : parmi les 120 mesures émises, les CEE sont au cœur de 9 des 69 propositions concernant les ménages et les entreprises. Dispositif d'avenir, les CEE ont déjà fait leurs preuves et peuvent être déclinés de manière innovante. En tant que spécialiste, CertiNergy se tient à la disposition du Ministère pour soumettre des propositions concrètes et adaptées à la problématique de la précarité énergétique.* »

Un réel arbitrage politique est souhaité

Des incohérences existent dans les 120 mesures émises : alors que le Grenelle 2 de l'Environnement impose qu'une part des objectifs d'efficacité énergétique soit réalisée en faveur des ménages précaires. A ce jour, les obligés contribueront au programme Habiter Mieux pour 85 M€ d'ici 2014. Convertis en CEE, ces 85 M€ ne représenteront que 7,7 TWhc, soit 2,2% de l'objectif triennal d'économie d'énergie (345 TWhc). Nous sommes donc très loin des 14,4% de la population française qui se trouve en situation de précarité énergétique.

« *Si l'on ne veut pas que ces ménages attendent 2014 pour pouvoir bénéficier des CEE, il va falloir que le gouvernement **arbitre de manière claire et courageuse.*** » ajoute Frédéric Utzmann.

Les CEE, une solution contre la précarité énergétique

Le CEE est un dispositif réglementaire qui incite et valorise les travaux d'économies d'énergie en leur donnant une valeur financière. C'est donc un fabuleux levier financier pour les ménages précaires car il permet de compenser et de réduire le coût des travaux. C'est un excellent moyen pour s'assurer la réalisation de travaux de qualité et de haute efficacité énergétique, tout en bénéficiant d'une subvention grâce à la valorisation financière des kilowattheures économisés.

CertiNergy préconise une bonification des CEE chez les ménages précaires

« *La seule manière d'agir rapidement et significativement contre la précarité énergétique avec les CEE est*

de **bonifier les opérations réalisées chez les revenus modestes**. Ainsi un ménage en situation de précarité énergétique pourrait bénéficier de trois fois plus de CEE pour la même action qu'un ménage non précaire. Cette recommandation est également soutenue par l'ADEME. »

Réévaluer le niveau d'objectif des CEE

« La bonification conduit automatiquement à une surproduction importante de CEE. Comme le souligne la proposition 16 de la Table Ronde Ménage, il faudrait donc augmenter l'objectif d'économies d'énergie à réaliser d'ici fin 2013. Ainsi, si les obligés devaient réaliser 14,4% des actions d'efficacité énergétique auprès des foyers précaires avec un bonus de facteur 3, il faudrait augmenter de 29% les objectifs de la période » précise Frédéric Utzmann.

Cependant, la réévaluation de l'objectif de CEE sur la deuxième période est une mesure « non consensuelle » (dixit la proposition 14 de la Table Ronde Entreprise), **il faudra alors inévitablement un arbitrage politique entre les deux tables.**

Sachant que chaque ménage consacre en moyenne 2 900 euros par an pour ses dépenses énergétiques et que 3,8 millions de foyers sont en situation de précarité, les CEE apparaissent comme une solution pertinente pour accélérer la transition énergétique de la France vers une société plus sobre en énergie.

* Communiqué du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement : http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=25023

A propos de CertiNergy :

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est une mesure en faveur de l'efficacité énergétique. Celui-ci impose aux fournisseurs d'énergies et de carburants (dit « obligés ») de réaliser des économies d'énergie, soit en incitant leurs clients à en faire, soit en achetant des CEE auprès d'autres acteurs.

Créée en 2008, CertiNergy est la première entreprise de conseil spécialisée dans le dispositif des CEE. Elle génère des certificats pour les obligés et accompagne tous les consommateurs et prescripteurs d'énergie en facilitant leurs démarches et investissements. CertiNergy intervient principalement sur l'isolation et le chauffage, mais aussi sur la production de froid, les moteurs ou les transports.

Grâce aux CEE, CertiNergy réconcilie écologie et économie en apportant des solutions économiques simples et concrètes à ses clients et partenaires. Avec 85 collaborateurs, 13 000 partenaires et plus de 10 TWh d'économies d'énergie depuis sa création, CertiNergy est la référence du secteur.

Plus d'informations sur <http://www.certinergy.com>



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Contacts presse – www.open2europe.com

Déborah LASKART: 01 55 02 15 12 / d.laskart@open2europe.com

Justine VALIN : 01 55 02 27 83 / j.valin@open2europe.com